

SEANCE DU 30 AOUT 2016

- :- :- :- :- :- :- :-

*L'An deux Mil seize, le 30 août à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Daniel **SINSON**, Maire, le 19 août 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.*

*Etaient présents : M. **GIBAULT**, Mme **CHUET**, M. **JOUBERT** adjoints, M. **AUGIS**, Mme **ESCARTIN**, M. **CALLES**, Mme **AZEVEDO** (arrivée à 19 h 25), Mme **LEDUC-DEROUET**, M. **CHUET**, Mme **CATILLON**, Mme **LE TRAOUENZ**, M. **POIRIER**.*

*Mme **VARIN** a donné procuration à Mme **CHUET**,
M. **PERSILLET** a donné procuration à M. **POIRIER**.*

*M. **CHUET** a été élu secrétaire de séance*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre des délibérations.

N° 20160830-01 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT EMPLOI D'AVENIR AVEC JUSTINE GODEAU

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 30 juin 2014 cette même assemblée, considérant que les effectifs du service scolaire étaient insuffisants pour organiser les nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée 2014-2015, a créé un Emploi d'Avenir pour lequel la commune perçoit une aide de l'Etat dont le montant est fixé à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Il rappelle que Melle Justine GODEAU a été recrutée sur ce poste pour exercer les fonctions d'animateur péri-scolaire pour une durée déterminée de douze mois renouvelable expressément sous réserve de la reconduction de l'octroi de l'aide à l'insertion professionnelle. Le contrat arrive à son terme le 1^{er} septembre prochain, l'aide de l'Etat étant reconduite et l'intéressée ayant donné pleinement satisfaction dans l'accomplissement de ses tâches, M. le Maire propose aux membres présents de renouveler le contrat avec Melle GODEAU pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre prochain. Il précise que les contrats d'avenir étant conclus pour une durée maximum de 3 ans, ce renouvellement sera donc le dernier.

Le Conseil Municipal,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à reconduire, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2016 le contrat conclu avec Melle Justine GODEAU, recrutée dans le cadre du

dispositif des Emplois d'Avenir pour exercer les fonctions d'animateur péri-scolaire, et à signer avec l'intéressée le contrat de travail correspondant.

N° 20160830-2A

**CONVENTION D'ANIMATION DANS LE CADRE DES T.A.P.
AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE SELLOISE**

M. le Maire rappelle aux membres présents que les communes peuvent, en complément de leurs ressources propres en personnels, faire appel à des intervenants issus du monde associatif et notamment s'appuyer sur le tissu associatif local pour organiser le temps périscolaire. Il informe l'assemblée que l'association Ecole de Musique Selloise est disposée à reconduire l'animation d'un atelier musique et chant choral. La nature de cette animation répondant aux objectifs fixés par le PEDT, M. le Maire propose de conclure une convention avec cette association pour fixer les conditions de son intervention qui se déroulerait sur l'ensemble de l'année scolaire 2016-2017 à raison de deux interventions hebdomadaires d'une durée d'une heure chacune. En contrepartie de cette intervention, la commune s'acquitterait des frais d'animation d'un montant de 26 € par intervention.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de l'association Ecole de Musique Selloise dont le siège est à Selles-sur-Cher (41130), 39 rue Jules Ferry, d'animer un atelier musique et chant choral dans le cadre des TAP pour l'année scolaire 2016-2017, à raison de deux interventions hebdomadaires d'une durée d'une heure chacune et de s'acquitter des frais d'animation d'un montant de 26 € par intervention,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'animation dont le projet est annexé à la présente délibération.

N° 20160830-2B

**CONVENTION D'ANIMATION DANS LE CADRE DES T.A.P.
AVEC M. Franck PORTELANCE**

M. le Maire rappelle aux membres présents que les communes peuvent, en complément de leurs ressources propres en personnels, faire appel à des intervenants extérieurs pour organiser le temps périscolaire. Il informe l'assemblée que M. Franck PORTELANCE, intervenant actuellement auprès d'une association locale pour animer des activités gymniques / activités fitness forme et force s'est proposé pour animer un atelier de cette nature dans le cadre des TAP. Il interviendrait sous son statut d'autoentrepreneur. La nature de cette animation répondant aux objectifs fixés par le PEDT, M. le Maire propose de conclure une convention avec l'Entreprise. PORTELANCE Franck pour fixer les conditions de son intervention qui se déroulerait sur l'ensemble de l'année scolaire 2016-2017, à raison de deux interventions hebdomadaires d'une durée d'une heure, chacune pour un coût global de 2 160.00 €.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de l'Entreprise PORTELANCE Franck dont le siège est à Pouillé (41110), 4 rue de Pierrefitte, d'animer un atelier d'activités gymniques / activités fitness forme et force dans le cadre des TAP, pour l'année scolaire 2016-2017, à raison de deux interventions hebdomadaires d'une durée d'une heure chacune moyennant un coût de 2 610.00 € pour l'année scolaire.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'animation dont le projet est annexé à la présente délibération.

n° 20160830-02C
CONVENTION D'ANIMATION DANS LE CADRE DES T.A.P.
AVEC L'ASSOCIATION « LES PASTELS D'ALINE »

M. le Maire rappelle aux membres présents que les communes peuvent, en complément de leurs ressources propres en personnels, faire appel à des intervenants issus du monde associatif et notamment s'appuyer sur le tissu associatif local pour organiser le temps périscolaire. Il informe l'assemblée que l'association « Les Pastels d'Aline » est disposée à reconduire l'animation d'un atelier sur la technique du pastel ainsi qu'un atelier d'écriture récréative (création d'un ouvrage illustré). La nature de cette animation répondant aux objectifs fixés par le PEDT, M. le Maire propose de conclure une convention avec cette association pour fixer les conditions de son intervention qui se déroulera du 06 septembre au 13 décembre 2016 inclus à raison d'une intervention hebdomadaire d'une durée d'une heure. En contrepartie de cette intervention, la commune s'acquitterait des frais d'animation d'un montant total de 1 305.00 € comprenant un forfait matériel incluant les consommables ainsi que l'édition et la remise d'un ouvrage illustré individuel en couleur à chaque participant.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de l'association « Les Pastels d'Aline » dont le siège est à Saint-Aignan sur Cher (41110), 117 chemin de la Cendrinière, d'animer un atelier sur la technique du pastel ainsi qu'un atelier d'écriture récréative dans le cadre des TAP pour la période du 6 septembre au 13 décembre 2016, à raison d'une intervention hebdomadaire d'une durée d'une heure et de s'acquitter des frais d'animation d'un montant total de 1 305.00 € comprenant un forfait matériel,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'animation dont le projet est annexé à la présente délibération.

N° 20160830-02D
CONVENTION D'ANIMATION DANS LE CADRE DES T.A.P.
AVEC L'ASSOCIATION SAVOIRS ET PARTAGE

M. le Maire rappelle aux membres présents que les communes peuvent, en complément de leurs ressources propres en personnels, faire appel à des intervenants issus du monde associatif et notamment s'appuyer sur le tissu associatif local pour organiser le temps périscolaire. Il informe l'assemblée que l'association Savoirs et Partage est disposée à reconduire l'animation d'un atelier d'initiation à la langue des signes française. La nature de cette animation répondant aux objectifs fixés par le PEDT, M. le Maire propose de conclure une convention avec cette association pour fixer les conditions de son intervention qui se déroulerait du 3 janvier au 7 février 2017 à raison d'une heure hebdomadaire. En contrepartie de cette intervention, la commune s'acquitterait des frais d'animation dont le coût horaire s'élève à 20 € net de taxe.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de l'association Savoirs et Partage dont le siège est à Fontguenand (36600), « La Saboterie » d'animer un atelier d'initiation à la langue des signes française dans le cadre des TAP pour la période du 3 janvier au 7 février 2017 à raison d'une heure hebdomadaire et de s'acquitter des frais d'animation d'un montant horaire de 20 € net de taxes, soit 120.00 € au total.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'animation dont le projet est annexé à la présente délibération.

n° 20160830-03
PROLONGATION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES LOCAUX MUNICIPAUX
DANS L'ATTENTE DU LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CONSULTATION

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de prolonger, exceptionnellement, le marché d'entretien de locaux conclu avec OMS, jusqu'au 31 janvier 2017, l'élaboration des documents pour une nouvelle consultation étant actuellement en cours.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Considérant que l'élaboration des documents de consultation est en cours,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE, à titre exceptionnel, de prolonger le marché d'entretien de locaux conclu avec O.M.S. dont le coût mensuel H.T. est de 4 055.90 € ? SOIT 4 867.08 € T.T.C.

n° 20160830-04
PLATEAU MULTISPORTS :
ENTERINER LE CHOIX DE LA COMMISSION DE TRAVAUX QUANT AU
CHOIX DES PRESTATAIRE ET FOURNISSEURS

M. le Maire présente à l'assemblée les offres sélectionnées par la commission de travaux pour la réalisation du plateau multisports :

- Confection plateforme
Entreprise SOBECA, dont le siège est à Selles-sur-Cher, 195 rue de Romorantin pour un montant H.T. de 19 778.00 €, soit 23 733.60 € T.T.C.,

- Fourniture de l'équipement
RONDINO dont le siège est à Montbrison (42604), BP 195 pour un montant H.T. de 20 380.56 €, soit 24 456.67 € T.T.C.,

- Pose de l'équipement
FSP Collectivités dont le siège est à Neuvy (41250), 20 route de la Suissière pour un montant H.T. de 13 986.20 €, soit 16 783.44 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants ci-dessus précisés, effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de ces travaux .

n° 20160830-05
TRAVAUX SALLE DES FETES : RETENIR L'OFFRE DE SOCOTEC
POUR ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX
DU CONSTAT DE L'ACCESSIBILITE DES HANDICAPES

M. le Maire expose à l'assemblée que lors de la présentation des offres de SOCOTEC relatives aux différentes missions qui lui ont été confiées dans le cadre des travaux d'isolation, mise en accessibilité et extension de la salle des fêtes, la mission de remise d'une attestation de fin de travaux du constat d'accessibilité des handicapés a été omise. Le coût de cet élément de mission est chiffré à la somme H.T. de 450.00 €.

Il propose aux membres présents, sur avis de la commission de travaux, de retenir l'offre de SOCOTEC d'un montant H.T. de 450.00 €.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

RETIENT l'offre remise par SOCOTEC, 10, rue Claude Bernard à Blois (41000), d'un montant H.T. de 450.00 €, pour l'élément de mission suivant : remise d'une attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés.

AUTORISE M. le Maire à signer la lettre de commande et d'une manière générale faire le nécessaire pour une bonne exécution de cette mission.

n° 20160830-06
DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PLAN REGIONAL
D'URGENCE INONDATIONS AUPRES DE LA REGION

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Régional a décidé de réorienter des crédits non utilisés au titre des Contrats territoriaux en direction des collectivités ayant besoin de soutien pour boucler leurs plans de financement pour des travaux sur les équipements publics notamment ayant subi des dégâts lors des inondations et coulées de boues qui ont frappé nos territoires fin mai – début juin 2016.

M. le Maire propose de solliciter le concours du Conseil Régional pour des travaux de création d'un exutoire des eaux pluviales destiné à détourner les eaux de ruissellement afin d'éviter l'inondation de l'usine DAVID INDUSTRIE qui accueille 60 salariés et de la chèvrerie EURL ROUSSEAU qui dénombre 500 têtes.

Le coût H.T. des travaux est estimé à la somme H.T. de 21 056.00.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de solliciter le concours financier du Conseil Régional pour les travaux de création d'un exutoire des eaux pluviales tels que précisé ci-dessus.

n° 20160830-07
ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. le Maire présente aux membres présents l'état de produits irrécouvrables arrêté au 21 mars 2016 qui lui a été transmis par M. le Trésorier :

Budget principal

Année d'exercice	Référence de la pièce	N° d'ordre	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2014	R - 37-9	1	JAMBUT Tatiana	5.55 €	RAR ◀ seuil de poursuite
2014	T - 180	1	MARTIN Mickaël	6.00 €	RAR ◀ seuil de poursuite
TOTAL				11.55 €	

Le Conseil Municipal,
Considérant l'impossibilité justifiée du comptable de recouvrer,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre les produits ci-dessus en non-valeur sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

n° 20160830-08
COMPTE-RENDU SUR L'AVANCEMENT
DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLUi

M. le Maire informe les membres présents que la commission va travailler prochainement sur les « dents creuses », la densification des parcelles et amorcer une réflexion sur un projet d'aménagement.